

CHAPITRE XXVI. — INSTRUCTION PUBLIQUE ET RECHERCHES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. ECOLES, COLLÈGES ET UNIVERSITÉS.....	970	Sous-section 3. Instruction supérieure.....	977
Sous-section 1. Ecoles sous contrôle provincial.....	972	SECTION 2. RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES AU CANADA.....	981
Sous-section 2. Ecoles privées.....	976	SECTION 3. BIBLIOTHÈQUES.....	981
		SECTION 4. MUSÉES ET BEAUX-ARTS.....	982

Un article spécial intitulé "Progrès récents dans le domaine de l'instruction au Canada" a paru aux pp. 891-899 de l'Annuaire de 1941. Cet article, en plus d'indiquer l'orientation récente de l'enseignement primaire, secondaire et supérieure, contient des données sur l'enseignement post-scolaire et les services d'enseignement assurés aux membres des forces armées.

Travail spécial au sein des forces armées.—Pendant les années de guerre particulièrement, il y a eu une foule d'activités éducatives, tant officielles qu'officieuses, qui ne sont pas consignées dans ce chapitre. Il est fait mention du travail accompli en vertu du programme de formation d'urgence en temps de guerre dans le chapitre du Travail, pp. 735-737. La formation technique au sein des services de l'armée s'ajoute à cette activité. La formation technique d'un personnel de plus de 80,000 membres pour la marine, d'un personnel de plus de 450,000 membres pour l'armée et d'un personnel de plus de 200,000 membres pour l'aviation a été réellement une entreprise éducative de grande envergure. Le travail éducatif au sein des services de l'armée n'est pas seulement technique. Il a été pourvu à l'instruction générale dans la marine par l'établissement d'un département de l'enseignement naval en 1941, dans l'aviation par la création d'une section de l'enseignement en 1942 et par l'établissement de la Direction des services d'enseignement de l'armée en 1943. Ces organismes complètent et amplifient le travail accompli par les services d'enseignement de la Légion canadienne depuis les premiers mois de la guerre.

L'officier type de l'enseignement dans les services de l'armée est un diplômé d'université qui a déjà enseigné dans les écoles secondaires. Ses fonctions varient un peu d'un service à l'autre, mais dans tous les cas elles comportent l'organisation de groupes de discussions et une certaine responsabilité pour l'obtention des manuels. Grâce aux services d'enseignement de la Légion canadienne, l'officier de l'enseignement peut maintenant diriger les hommes de son unité vers les cours par correspondance à tous les niveaux, du degré le plus élémentaire au grade universitaire. Les Ministères et Départements provinciaux de l'Instruction Publique et les universités de toutes les parties du pays ont collaboré à cette réalisation.

Environ 100,000 hommes avaient été licenciés des forces armées à la fin de 1943. La Division du rétablissement du Ministère des Pensions et de la Santé Nationale s'occupe d'eux et de ceux qui seront démobilisés plus tard, afin de leur permettre de

* Préparé ou révisé, à moins d'indications contraires, par J. E. Robbins, M.A., Ph.D., chef, Branche de la Statistique de l'Education, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche s'occupe de la compilation et de la publication de données comparables concernant les maisons d'enseignement de tout le Canada et collabore à cette fin avec les ministères provinciaux de l'Instruction Publique. Une liste des publications de cette branche paraît au chapitre XXX, sous "Instruction Publique".